

Le droit l'avortement doit être reconnu comme un droit fondamental !

Union syndicale Solidaires

Partout dans le monde

les droits des femmes, conquis grâce aux luttes féministes, sont régulièrement attaqués ces dernières années.

Menées par des gouvernements d'extrême droite, patriarcaux, misogynes et lgbtqi+phobes, racistes, néolibéraux, ces attaques commencent souvent par la remise en cause du droit à l'avortement ou des droits des personnes LGBTQIA+. **Une femme meurt toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin faute d'un accès aisé à la contraception et à un avortement sûr et légal.**

En Europe,

ces droits sont encore déniés aux femmes de Pologne, Malte, Andorre, Monaco. Le droit à l'avortement est considérablement entravé en Espagne et en Italie par le nombre important de médecins qui se réfugient derrière leur clause de conscience pour refuser de pratiquer ce soin qui est aussi un droit, un droit fondamental !

En France,

l'accès à la contraception et à l'avortement est légal mais reste encore difficile pour beaucoup :

- Parce que l'information n'atteint pas toutes les personnes qui en auraient besoin ;
- Parce que la destruction des services publics de santé et les fermetures de centres d'IVG rendent très

- difficile la prise en charge ;
- Parce que les diminutions de budgets alloués aux associations féministes continuent ;
 - Parce que plusieurs hôpitaux n'ont pas changé de matériel depuis l'allongement des délais et n'ont pas formé le personnel ! Alors que le matériel adapté existe dans les pays qui pratiquent des IVG plus tardives ;
 - Parce que les injonctions, la culpabilisation, la désinformation restent fortes et que l'extrême droite et les conservateurs diffusent leurs idées nauséabondes dans l'ensemble de la société.

Solidaires

réaffirme la nécessité d'une prise en charge de proximité, simplifiée, gratuite et confortable de l'IVG et exige l'arrêt de toutes les politiques d'austérité qui entravent l'accès à l'avortement.



Nous exigeons :

- Le maintien et le développement des Centres d'IVG (CIVG) et des maternités de proximité, et la création de

nouvelles structures en fonction des besoins de la population ;

- Le maintien de la maternité des Lila, emblème historique de la lutte pour la légalisation de l'IVG.
- L'application effective de la loi de 2001 sur l'IVG et la contraception, et le respect de l'obligation pour les établissements d'organiser la pratique de l'avortement ;
- Des moyens humains et matériels pour réaliser les IVG (canules et matériels adaptés, personnel formé...) ;
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG (l'article L2212-8 du Code de la santé publique) ;
- L'application ferme de la loi contre le délit d'entrave ;
- L'amélioration de l'accès aux soins et à la planification familiale pour toutes et tous avec des moyens pérennes pour les associations ;
- L'inscription du droit à l'IVG dans la constitution française et dans la charte européenne des droits humains ;
- Le remboursement et/ou la gratuité de tous les moyens de contraception et de favoriser le développement de la contraception masculine afin qu'elle ne soit pas supportée seulement par les femmes ;
- Le développement de l'information et de l'éducation sexuelle auprès de tous les publics, ainsi que l'éducation à l'égalité fille/garçon ;
- La publication des décrets d'application de la loi de février 2022 qui a entériné le fait que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG « instrumentales ».

IL EST TEMPS DE REPENDRE LE CONTRÔLE SUR NOS VIES ET SUR NOS CORPS!

**LE 28 SEPTEMBRE, SOYONS TOUTES ET TOUS
DANS LA RUE!**

**Lieux et heures de mobilisations
[ici](#)**